



PROCES VERBAL DE SEANCE



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 MARS 2018 – 18H30

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Fabienne VITRICE, Maire**. Elle procède à l'appel nominal des élus.

PRESENTS

Mmes et Mrs VITRICE, BLASY, DEGEILH, PIGATTO, SARRAZIN, RICHARD, PELISSIER, DIES, ROHRBACHER, JUHEL, CAZANAVE, FIERLEJ, TOUNTEVICH, MONFRAIX, VAUVILLIER, PANAVILLE, COURET.

PROCURATIONS

M. ABELLA procuration à M. PIGATTO,
M. CAILLARD procuration à Mme BLASY,
Mme OUSTRIC procuration à Mme VITRICE,
Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE.

ABSENTS

Mrs NIVERT, DOLAGBENU, SARICA, JUMEL, THOULOUSE. Mme CASTA

SECRETAIRE

Mme DEGEILH

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 février 2018.

Finances :

- 1- Vote du compte administratif 2017,
- 2- Approbation du compte de gestion 2017,
- 3- Débat d'Orientations Budgétaires 2018,
- 4- Inscription au contrat de territoire 2018 du Conseil Départemental,

Intercommunalité :

- 5- Clôture des comptes du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (S.I.T.P.A.),

Affaires générales :

- 6- Désignation des conseillers municipaux chargés de siéger aux commissions de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (C.C.G.T.),

Urbanisme – Travaux :

- 7- Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (S.I.E.C.T.) pour le renforcement du réseau d'eau potable pour la défense incendie,
- 8- Mise en place d'une procédure pour les travaux urgents du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.),

Questions diverses

Date de la convocation : 22/03/2018

Date d'affichage : 04 avril 2018

Nombre de membres du conseil municipal: 27

Transmission en sous-préfecture : 03/04/18

En exercice : 27

Présents : 17 + 04 procurations

Votants : 21

La réunion a débuté à 18 heures 30, Madame le Maire ouvre la séance.

Elle procède à l'appel nominal, dit que Messieurs Nivert et Jumel se sont excusés.

Elle constate que le quorum est atteint et annonce les procurations.

Elle propose au Conseil Municipal de désigner Mme DEGEILH en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	21
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Madame le Maire soumet au vote le **procès-verbal de la séance du 14 février 2018.**

M. Tountevich demande à ce que les pages des annexes soient remises dans l'ordre.

Mme le Maire dit que cela sera fait.

M. Panaville explique qu'il vote contre car il n'a pas été tenu compte des demandes de modification de son groupe.

Résultat du vote :

VOTE	POUR	16
	CONTRE	00
	Abstentions	05 : C.Tountevich, T.Monfraix, G.Vauvillier, N. Panaville, J.Triaes

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

Mme le Maire demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour les victimes de l'attentat de Trèbes, et d'observer une minute de silence. Les drapeaux sont en berne.

1 : Vote du compte administratif 2017 :

Mme le Maire annonce qu'elle a confié la délégation des Finances de la commune à M. Pigatto.

M. Pigatto prend la parole et propose un déroulé par chapitre, et ensuite un vote bloc par bloc, en dépenses et recettes de fonctionnement, puis d'investissement

Il précise que chaque élu a été destinataire du C.A. 2017 et a pu en prendre connaissance.

Chap	Dépenses de Fonctionnement	CA 2017
011	Charges à caractère général	1 067 083,46
012	Charges de personnel	2 271 454,49
014	Atténuations de produits	230 200,00
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement section d'Investissement	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	237 787,18
65	Autres charges de gestion courantes	238 214,12
66	Charges financières	168 673,93
67	Charges exceptionnelles	12 017,30
	TOTAL DES DEPENSES	4 225 430,48

M. Pigatto souligne la baisse de 3,58% sur les dépenses réelles de l'exercice.

Les charges à caractère général et les charges de personnel sont les deux postes les plus importants, mais sont en diminution cette année.

Chap	Recettes de fonctionnement	CA 2017
002	Résultat de reporté	842 453,70 €
013	Atténuation de charges	118 405,76 €
042	Opérations d'ordre entre section	38 674,06 €

70	Total Produits des services	559 818,01 €
73	Impôts et taxes	2 901 614,20 €
74	Dotations et participations	1 288 495,71 €
75	Autres produits de gestion courante	20 535,04 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	3 407,18 €
	TOTAL DES RECETTES	5 773 403,66 €

Le total des dépenses de fonctionnement a diminué de 3,04% par rapport à l'année dernière.

	Dépenses d'investissement	CA 2017
001	Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 674,06
041	Opérations patrimoniales	0,00
10	Dotations fonds divers	548 943,05
16	Emprunts et dettes assimilées	18 731,51
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées	75 379,76
21	Immobilisations corporelles	388 402,06
23	Immobilisations en cours	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 170 130,44

	Recettes d'investissement	CA 2017
010	Stocks	0,00
13	Subventions d'investissement	25 242,93
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations corporelles sauf 204	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations fonds divers réserves	1 304 896,19
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
024	Produits des cessions	0,00
021	Virement de la section de Fonctionnement	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (6-7)	237 787,18
041	Opérations patrimoniales	0,00
001	Résultat reporté	207 535,85
	TOTAL DES RECETTES	1 775 462,15

M. Pigatto précise que les cinq postes les plus conséquents en 2017 pour la commune sont : l'extension du cimetière, le scolaire, les voiries/réseaux et l'assainissement, équipements divers.

Le total des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement peut se résumer ainsi:

Résultat cumulé de Fonctionnement : 1 547 973,18 €

Résultat cumulé d'Investissement : 605 331,71 €

A ces résultats, il explique qu'il convient d'ajouter le résultat de clôture 2016 du budget Assainissement qui sera constaté au compte de gestion 2017, et intégré au BP 2018 au niveau du

résultat reporté, pour être transférés ensuite à Réseau 31. Cela impactera le budget 2018 au niveau des charges de fonctionnement, il s'agit d'un élément exceptionnel qui doit être pris en compte.

Au final, le résultat du CA 2018 est le suivant :

Budget annexe clôturé en 2016	résultat de clôture du Budget Assainissement	88 411,33	- 66 725,60
Tous budgets	Résultat global de clôture 2017	1 636 384,51	538 606,11
Résultat cumulé de tous les budgets			2 174 990,62

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales, Madame le Maire s'est retirée au moment des votes, M. Pigatto a pris la présidence de l'assemblée et a fait procéder au vote.

Section Dépenses de Fonctionnement :

VOTE	POUR	18
	CONTRE	00
	Abstentions	01 : C.Tountevich

Section Recettes de Fonctionnement :

VOTE	POUR	17
	CONTRE	00
	Abstentions	02 : C.Tountevich, G. Vauvillier

Section Dépense d'Investissement :

VOTE	POUR	16
	CONTRE	02 : T.Monfraix, G.Vauvillier
	Abstentions	01 : C.Tountevich

Section Recettes d'Investissement :

VOTE	POUR	17
	CONTRE	00
	Abstentions	02 : C.Tountevich, G.Vauvillier

2- Approbation du compte de gestion 2017 dressé par la Trésorière :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget principal dressé pour la commune par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE	POUR	21
	CONTRE	00
	Abstentions	00

3- Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) 2018 :

Mme le Maire explique que la préparation budgétaire est depuis cette année 2018 soumise à la contrainte de directives gouvernementales fixées par la loi de Programmation des finances publiques 2018-2022. En effet, le Gouvernement fait porter largement le désendettement public du quinquennat sur les Administrations Publiques Locales et de Sécurité Sociale. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards d'euros d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,8 points de PIB en 2022 au lieu de 8,7 points en 2017.

Pourtant, l'Etat s'avère le principal responsable du déficit actuel de la sphère publique française : en 2017, tout comme en 2016, les blocs locaux et sociaux auront chacun été excédentaire de 0,1 % à 0,2 % du PIB (autour de 3 Mds €).

Pour autant, l'Etat avec -3,2 % en 2017, se considère dans l'incapacité de rééquilibrer son budget d'ici 2022. Il attend donc des administrations locales et sociales qu'elles dégagent des excédents à même de compenser l'essentiel de son déficit. Plusieurs objectifs pour y parvenir :

Objectif N°1 : le désendettement :

Concrètement chaque année, en partant des 3 Mds € de 2017, l'effort des collectivités locales pour le désendettement devra être intensifié de 2,6 Mds € par an.

Alors que le poids de la dette de l'Etat dans le PIB progresserait de 2017 à 2022 de 2.8% du PIB, la dette des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale serait quasiment réduite de moitié en proportion du PIB (de 18,3% du PIB à 10,1%).

Une telle trajectoire, sachant que les collectivités remboursent une quinzaine de milliards d'euros de capital par an, impliquerait la fin de l'appel à l'emprunt en 2021-2022 et un ralentissement sévère entre-temps.

Elle souligne que la commune a emprunté au bon moment, puisque maintenant cela serait beaucoup plus compliqué.

Objectif n° 2 : la maîtrise des dépenses de fonctionnement à +1,2 %/an moyens... pour répondre à l'objectif N°1 et réduire le déficit public.

La retenue pour le redressement des comptes publics prend fin en 2018, mais les objectifs de la Loi de programmation montrent bien que les administrations publiques supportent les efforts jusqu'en 2022. Alors que les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, sur la période 2015-2017, auront ainsi baissé de 9,6 Md€. (269 000€ pour Fontenilles), le gouvernement bride désormais les dépenses publiques locales de fonctionnement : une méthode pas moins brutale que la baisse des dotations mais plus insidieuse.

Objectif n° 3 : plafond de capacité de désendettement (ne concerne pas Fontenilles)

Mme le Maire revient ensuite aux finances communales, et expose que les résultats 2017 sont à nouveau très bons grâce notamment à une diminution des dépenses de fonctionnement : le solde global de plus de 1 600 000€ en fonctionnement permettra à nouveau d'autofinancer largement les investissements de 2018.

Le projet de budget 2018 est soumis à 3 principales contraintes

Une baisse des recettes :

L'impact du transfert de la compétence jeunesse sera ressenti entièrement en 2018 avec la perte de l'aide de la CAF pour le contrat Enfance Jeunesse perçue pour ½ année en 2017.

Le maintien de l'éligibilité à la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) n'est pas assuré et pourrait amputer le budget d'une recette estimée à près de 130 000€.

Une augmentation des dépenses de fonctionnement inévitable :

Après 2 ans d'économies sur les dépenses courantes grâce à la rationalisation des procédures d'achat et à des renégociations de contrats qui ont permis de réaliser consécutivement -3.84% en 2016 et - 3.58% en 2017 de diminution de dépenses de fonctionnement, inévitablement l'actualisation des coûts, l'inflation, de nouvelles obligations réglementaires et de nouveaux besoins viennent augmenter les postes de dépenses de manière significative.

L'objectif d'évolution des dépenses fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPPF) à 1.2% (inflation comprise) pour l'ensemble des collectivités territoriales va contraindre la collectivité à prendre des mesures assez drastiques pour tenter de s'en approcher. L'Etat préconise de réduire l'offre du service public à la population.

Concernant les Investissements, il est prévu la réalisation du projet phare du plan pluriannuel.

Après 3 ans relativement mesurés pour les dépenses d'équipement, en raison de l'impact des prêts relais à rembourser en 2016 sur cette section, et le report en fin d'année 2017 du projet Plaine de Sport, l'année 2018 sera la plus importante du plan pluriannuel d'investissement avec la réalisation de 2 projets « phares », la Plaine de Sport et le Centre Bourg ainsi que de nombreuses actions pour la sécurisation de la voirie et l'entretien des bâtiments.

La participation de 100 000 € à Réseau 31 pour le financement de la Station Intercommunale est suspendue à partir de 2018 compte tenu du travail d'harmonisation des tarifs en cours sur l'ensemble du territoire du syndicat qui est favorable à la commune.

Les aménagements pour l'accessibilité seront aussi poursuivis.

Cette année, les dépenses d'équipements seront couvertes largement par l'auto financement qui constitue 44% des recettes, mais aussi par l'emprunt de 500 000€ contracté en 2017 qui a permis de bénéficier d'un taux encore très bas et par un montant de subvention très élevé avec plus de 600 000€ correspondant à 20% des recettes.

Mme le Maire annonce qu'officiallement, la commune a reçu une subvention de 30% du montant plafond de la plaine de sports de l'Espèche au titre du contrat de Territoire signée avec le Département, pour un projet qui a été défini comme structurant pour le territoire par la Direction Jeunesse et Sports. Par ailleurs, la commune a été retenue par la Préfecture au titre de la DETR 2017 et 2018 pour respectivement 173 658 € et 171 060 €. Ce projet est donc subventionné à 60%.

Mme le Maire félicite les services pour le travail mené au niveau des demandes de subventions, et les élus pour leur implication dans la recherche de financements, leurs sollicitations auprès des élus départementaux et de Mme la Sous-Préfète, et anciennement M. le Sous-Préfet. La commune récolte maintenant le fruit d'un long travail.

Mme le Maire donne ensuite la parole à M. Pigatto, Adjoint aux Finances, qui rappelle que les communes de plus de + de 3500 habitants doivent organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, et que de nouvelles précisions ont été introduites par la loi NOTRE concernant les points abordés lors du DOB :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure de la dette de la commune.

Tout d'abord, M. Pigatto présente la **progression des ratios** qui témoignent de la bonne santé des finances de la commune puisque les ratios de dépenses et de produits de fiscalité par habitant sont inférieurs à la strate à laquelle la commune appartient.

Le ratio de désendettement communal 2017 est de 6,15 années, ce qui est excellent.

La chaîne de l'épargne témoigne d'une évolution saine des dépenses de la commune, depuis 2016 des efforts très significatifs ont été faits, générant une épargne de gestion, à cela s'ajoute la renégociation des prêts.

L'épargne brute permet de rembourser le capital de la dette. Il note que l'année 2017 permet de générer de l'autofinancement pour financer les investissements.

M. Pigatto expose que les deux derniers exercices de la mandature ont été très vertueux et ont permis une baisse très significative des charges notamment sur les deux dernières années.

Concernant les taux de la fiscalité, il rappelle que le choix d'augmentation des taux d'imposition de 3% en 2017 a permis de stabiliser la situation sur les 3 années impactées par l'arrêt de l'urbanisme. Une augmentation de 0.5% est prévue pour le reste de la période comme le suggèrent les études financières de l'A.T.D.

Il présente ensuite les éléments rétrospectifs :

. Consommation des ménages :

M. Pigatto explique que dans un contexte de reprise économique, l'Etat présente une loi de finances avec une évolution de 1,4%. La baisse des impôts sera contrebalancée par des mécanismes de compensation qu'il juge surprenants, voire indécents, puisqu'ils concernent d'une part la transformation de l'ISF par l'impôt sur la fortune immobilière, compensée par une diminution des APL ayant des conséquences graves sur le financement du logement social, ainsi que par l'augmentation des prélèvements sociaux qui vont impacter une tranche de la population déjà fragilisée notamment les retraités, dont les pensions ont tendance à moins augmenter que les revenus.

- Croissance de 1,7% qui témoigne des efforts incontestables accomplis lors de la précédente mandature avant les élections présidentielles qui ont eu un effet très positif sur la croissance économique du pays.

- la revalorisation des bases fiscales par l'état au niveau de l'inflation +1,2% (inflation annuelle de novembre 2017),
- l'Impact poursuivi du transfert de la compétence Jeunesse en 2018 : Perte de la subvention de la CAF pour le contrat Enfance Jeunesse en année pleine – 120 000€,
- l'évolution à la baisse des dotations, la dotation de base a baissé le plus, risque de perte d'éligibilité à la DSR cible.

Evolution des charges et produits de fonctionnement

Après 2 années de diminution des dépenses en agissant sur plusieurs postes, conduisant à des dépenses inférieures à 2014, la **reprise à la hausse est inévitable**, du fait de :

- L'inflation
- L'actualisation des prix par contrat
- L'évolution de la masse salariale
- Des décisions gouvernementales
- Des obligations réglementaires.

M. Pigatto rappelle que l'article 13 de la LFPF précise qu'à l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel.

Il rappelle les objectifs fixés par l'Etat qui sont :

- Le désendettement,
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- La recherche d'économies, car malgré les efforts réalisés depuis deux ans, il faut encore baisser les dépenses, on peut parler de double peine. Malgré tout, **des mesures sont proposées** pour tenter de se rapprocher des objectifs :

Section de fonctionnement :

- **Pour atteindre l'objectif de 1,2% : Augmentation par rapport à 2017 de 49 000€ maximum.** Compte tenu des efforts déjà réalisés en 2016 et 2017, **cet objectif est inatteignable sans supprimer des services importants.**

Rappel : ratios de dépenses par habitant < strate (-27%)

- ↳ Proposition de tendre vers un objectif d'évolution des dépenses **maximale** de 4,5%,

Les **marges de manœuvre** sont **restreintes** car beaucoup d'actions ont déjà été menées sur 2016 et 2017.

Des **choix** devront être opérés pour déterminer les **actions prioritaires** à privilégier et les **actions** qui peuvent être **diminuées**.

Des analyses plus précises sont en cours mais les **mesures principales sont identifiées** :

- Pour les charges à caractère général :
 - Réduction sur tous les postes de fournitures même si cela a déjà été fait (hors alimentation)
 - Pas de nouvelles dépenses hors projets engagés
- charges de personnel :
 - Aucun recrutement hors 1 poste Police Municipale,
 - Non remplacement des départs Pas de remplacement hors indispensable Entretien et restauration (école)
 - Réorganisation des affectations sur les emplois prioritaires / actions prioritaires.
- Autres charges de gestion courante
 - + **7 000€** pour le CCAS (action prioritaire avec l'augmentation des besoins : séparations, perte d'emplois ...)
 - + 15 000€ contributions SDEHG sur projets déjà engagés.
- charges exceptionnelles :

-Transfert Réseau 31 du résultat 2015.

Ensuite, M. Pigatto expose les investissements pluriannuels :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	COÛT GLOBAL	ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNE 2018	ANNE 2019	ANNE 2020
Équipement sportifs et culturels	1 745 275	47 927	36 348	1 603 500	42 500	15 000
Scolaire	452 963	72 510	84 452	119 000	89 750	86 250
Centre-bourg	262 627	0	2 127	190 500	70 000	0
Cimetière	283 586	67 332	215 754	500	0	0
Voiries	809 151	146 706	66 443	294 000	130 000	172 000
Cadre de vie -	268 443	38 828	22 615	57 000	50 000	100 000
Bâtiments Communaux	266 083	36 830	25 253	144 000	32 500	27 500
Équipements Divers	359 383	77 114	44 958	97 000	52 500	82 000
Travaux en régie	40 528	0	10 528	10 000	10 000	10 000
Assainissement	200 000	100 000	100 000			0
Total des dépenses d'équipements	4 688 038	593 059	609 478	2 515 500	477 250	492 750

Il précise que pour les subventions, la commune ayant dépassé le seuil de 5000 habitants, les subventions ne sont plus accordées que sur 1 projet/an. En 2018 : 600 000€ prévu : DETR et contrat de Territoire (CD31)

*Le FCTVA correspond à 16,404% des dépenses d'équipements n-2 = 70 000€ en 2018

*Emprunt : en 2018 : Déblocage de l'emprunt de 2017 de 500 000€

*Auto Financement : l'excédent brut courant dégagé permet d'autofinancer l'ensemble du PPI.

En 2018

- Affectation de résultat : 800 000€
- Virement à la Section d'investissement : 300 000€

Maintien d'un fonds de roulement sur toute la période d'environ 600 000€.

M. Pigatto présente la répartition des Dépenses d'équipements 2016-2020.

Concernant le désendettement de la commune :

M. Pigatto présente le graphique des annuités de la dette 2016-2025 et le capital restant dû qui diminue de 20% sur la période 2018-2021.

Le prêt de 500 000€ contracté en 2017, à une période de taux très bas, et débloqué mi 2018, et vient annuler l'effet de diminution sur 2019.

La baisse des annuités reprend avec l'extinction de prêts de :

- 10% en 2020
- 12% en 2021,
- 9% en 2023 et
- 7% en 2024,

avant de se stabiliser avec une baisse annuelle autour de 0.1% jusqu'en 2028.

A partir de 2020, la commune retrouve une annuité légèrement inférieure à celle de 2015 avant l'intégration des prêts du SIVOM.

M. Pigatto demande aux membres de l'assemblée s'il y a des questions.

M. Panaville souhaiterait avoir la présentation projetée car des pourcentages sont différents de ceux indiqués sur le document envoyé avec la convocation.

Mme le Maire dit qu'on lui enverra un document rectifié.

Mme Monfraix demande quels sont les projets d'investissement routiers

Mme le Maire en donne la liste :

- Pool Routier Travaux d'entretien divers
- Caniveaux Magnolias
- Elargissement chaussée Garrouset
- Etudes et travaux RD 68 Cantelauze + chemin des Hortensias
- Etudes et travaux RD 68a rte de Bonrepos Plateau
- étude piétonnier RD68a Rte Bonrepos
- Frais d'études divers
- déplacements doux

Mme Monfraix demande ce que sont les déplacements doux

Mme le Maire explique que ce sont les chemins piétonniers pour lesquels un groupe de travail a été créé, suite à l'appel lors du dernier conseil.

M. Panaville demande des explications sur des sigles employés

CTM (Centre Technique Municipal)

MDL (Maison des Loisirs)

Mme le Maire suggère de faire un glossaire des sigles

M. Tountevich demande la parole, il reconnaît le travail effectué pour ce DOB et en remercie les auteurs. Toutefois, souligne que le débat n'en était pas vraiment un ce soir et que c'est la première fois qu'il assiste à un DOB de la commune avec autant d'attrait politique, certaines personnes ont oublié les actions catastrophiques de l'ancien gouvernement et se sont focalisées aux attaques de l'actuel gouvernement. Il dit toujours mettre de côté ces attaques-là lorsqu'il s'agit des finances de la commune.

M. Pigatto répond que c'est pourtant ce qu'il vient de faire en citant les décisions catastrophiques du précédent gouvernement.

M. Tountevich dit ensuite que le débat n'en est pas un. Il a entendu un publi-communicé. Par ailleurs, il regrette qu'il ait été fait part au court de la présentation des efforts incroyables des deux dernières années, alors que des efforts pour réaliser des économies avaient déjà été effectués sous l'ancienne mandature, il ne faut pas oublier le travail déjà réalisé, même si cela a été poursuivi sous ce mandat.

M. Pigatto dit qu'il y a eu des commissions finances au cours desquelles le débat était totalement ouvert, aujourd'hui c'est le travail réalisé en commission qui est présenté. Il dit ne pas oublier le travail effectué préalablement en termes d'économie, mais a précisé que cela avait été accéléré depuis deux années.

M. Tountevich souligne que la Commission Finances démontre bien la posture du groupe majoritaire puisque la convocation a été reçue le lundi pour une réunion le mercredi, qu'il s'agissait de la première commission depuis mars 2017, les documents budgétaires avaient déjà été envoyés avec la convocation du conseil municipal, ce n'est pas du tout participatif. Il souhaiterait que les commissions se fassent plus régulièrement et pas juste pour la forme pour donner un semblant de démocratie participative.

Mme le Maire explique les dates fixées sont contraintes par les réunions de l'intercommunalité. Elle insiste sur le fait que les Commissions finances sont l'occasion de vrais débats, elle n'est pas tenu d'en organiser tous les mois, en période budgétaires elles sont forcément plus rapprochées. La parole est donnée à tous les élus à ce moment-là, et souvent rien n'est dit, aucune objection n'a été faite sur les documents présentés. Elle déplore que certains élus réservent leurs paroles pour les séances du conseil municipal, qui ne sont pourtant pas une scène.

4- : Inscription au contrat de territoire 2018 du Conseil Départemental :

Suite au projet d'aménagement du centre bourg, Mme le Maire propose d'inscrire cette opération à la programmation annuelle 2018 des contrats départementaux du territoire.

Elle présente le projet et explique qu'il s'agit de libérer le tour de l'église, de créer des stationnements et de recentrer le cœur de ville au tour des établissements publics. Un espace multi-usages sera aménagé au Sud de la Mairie, permettant notamment d'accueillir des événements. Un parking sera créé derrière la mairie annexe pour les agents municipaux. L'accessibilité sera renforcée.

Mme le Maire projette le plan d'aménagement de la zone.

Mme Fierlej demande si l'avancée devant l'église évitera que les personnes prennent le sens-interdit.

Mme le Maire répond par l'affirmative, le volet sécurité est important sur cette opération.

Mme le Maire propose de solliciter le Département au titre des contrats de territoire à hauteur de 30%. L'estimatif s'élève à 178 123,50 € H.T.

M. Vauvillier souhaiterait savoir si, comme l'église est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Bâtiments de France, il faut demander l'approbation de l'architecte des bâtiments de France, et s'il apportera du financement.

Mme le Maire confirme que son accord a été requis pour les matériaux et les couleurs, mais qu'il ne subventionne que la restauration des églises, par les parvis.

M. Panaville souligne que sur la note il est mentionné une estimation de 250 000 €.

Mme le Maire dit que l'estimation a été affinée, mais qu'elle est susceptible d'évoluer.

Mme Monfraix dit que cela aurait été bien d'avoir le projet avant la réunion.

Mme le Maire insiste sur le fait que cela ne concerne que la demande de subvention, le projet n'est pas figé, les suggestions peuvent être remontées.

VOTE	POUR	21
	CONTRE	00
	Refus de vote	00

5- : Clôture des comptes du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées :

Mme le Maire explique que Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne avait décidé par arrêté en date du 24/11/16 de dissoudre le SITPA dans le cadre de l'application de la loi NOTRe.

Depuis le 01/09/17, le Conseil Départemental 31 poursuit néanmoins le dispositif d'aide au transport des personnes âgées. Par conséquent, toutes les communes membres doivent délibérer pour entériner le principe de reversement du solde de trésorerie au CD31 par la signature d'une convention.

VOTE	POUR	21
	CONTRE	00
	Abstentions	00

6- Désignation des conseillers municipaux chargés de siéger aux commissions de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (C.C.G.T.):

Mme le Maire expose que le conseil communautaire au cours de sa séance du 13/02/2018 a modifié le fonctionnement des commissions thématiques à travers la refonte du règlement intérieur.

Les Conseils municipaux sont ainsi invités à transmettre la liste des conseillers municipaux désignés pour siéger dans chacune des commissions communautaires thématiques de la CCGT. Pour Fontenilles, le nombre de conseillers maximum à désigner s'élève à 7. Elle rappelle avoir adressé à chaque élu une proposition de participer aux Commissions.

Mme Monfraix demande pourquoi elle a proposé de ne désigner que 6 conseillers municipaux pour Fontenilles alors que l'on peut aller jusqu'à 7.

Mme le Maire explique que Fontenilles ainsi que la commune de l'Isle Jourdain sont déjà très représentées, le nombre de participants par commission pouvait monter jusqu'à 35. En conséquence

ces deux communes ont accepté de baisser leur nombre de représentants à 6. Cela n'enlève pas de représentativité aux groupes minoritaires. Elle ajoute que le règlement intérieur est strict, au bout de trois absences non justifiées, la personne pourra être radiée de la Commission.

Mme Monfraix demande si l'élu peut se faire remplacer.

Mme le Maire dit que cela a été refusé.

Les membres des commissions sont les suivants :

Commission « Aménagement du territoire » : Mme Vitrice, M. Nivert, M. Tountevich, Mme Monfraix, M. Pélissier.

Commission « Développement économique » : Mme Vitrice, Mme Monfraix, M. Pigatto.

Commission « Enfance -Jeunesse » : Mme Vitrice, Mme Degeilh, Mme Blasy, M. Dolagbenu, Mme Monfraix, Mme Triaes.

Commission « Finances » : Mme Vitrice, M. Tountevich, Mme Monfraix, M. Pigatto.

Commission « Environnement » : Mme Vitrice, M. Nivert, M. Abella, Mme Juhel, Mme Triaes, M. Panaville.

Commission « Sport - Culture » : Mme Vitrice, M. Dolagbenu, M. Dies, M. Sarica, Mme Triaes, M. Panaville.

Commission « Tourisme » : Mme Vitrice, M. Abella, Mme Couret.

Commission « Mutualisation des services » : Mme Vitrice, Mme Degeilh, Mme Monfraix, M. Dies, M. Vauvillier.

VOTE	POUR	21
	CONTRE	00
	Abstentions	00

7- : Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (S.I.E.C.T.) pour le renforcement du réseau d'eau potable pour la défense incendie:

Mme le Maire rappelle que la commune est chargée du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sur l'ensemble de son territoire (art. L.2225-1 et suiv CGCT), et que le SIECT est compétent en matière de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Commune.

Elle expose la nécessité de réaliser des travaux pour l'alimentation en eau potable des équipements de défense incendie *Chemin de Thièrre : renforcement du réseau et pose d'un poteau incendie.*

↳ Proposition :

- Demander au SIECT de procéder aux travaux,
- Prise en charge par la commune du coût de ces aménagements (24 797,10 € TTC),
- Signature d'une convention avec le SIECT afin de régler les modalités d'exécution et de financement de ces travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable.

M. Tountevich demande s'il y a un lien avec les travaux d'assainissement.

Mme Sarrazin lui répond que non il s'agit du renforcement du réseau de défense incendie.

M. Tountevich s'inquiète de savoir si cela peut engendrer un renforcement des habitations sur ce secteur.

Mme Sarrazin répond qu'il n'y aura que peu de possibilité après des travaux de défense incendie.

Elle rappelle qu'une réunion publique aura lieu en juin 2018 pour les travaux de réseaux d'assainissement relatifs au raccordement à la STEP intercommunale.

VOTE	POUR	21
	CONTRE	00
	Abstentions	00

8- : Mise en place d'une procédure pour les travaux urgents du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.):

Mme le Maire explique qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées. La part restant à la charge de la commune sera comblée par voie d'emprunt sur le prochain prêt du SDEHG.

VOTE	POUR	21
	CONTRE	00
	Abstentions	00

QUESTIONS DIVERSES :

Mme le Maire remercie le public, notamment un membre du Conseil Municipal des Jeunes pour son intérêt porté aux affaires communales.

Elle rappelle la réunion publique organisée par M. Abella le 3 avril à 20h30 à la Maison des Sports « La Gendarmerie répond à vos questions ».

Mme Monfraix demande pourquoi l'Espace Marcel Clermont est fermé.

Mme le Maire explique qu'il y a une fuite au niveau de la toiture, la salle a dû être fermée pour raison de sécurité. Des travaux vont être lancés et vont durer jusqu'au mois d'août. Un diagnostic amiante a été demandé, s'il est positif, une procédure de désamiantage sera programmée.

Mme Triaes demande quel en sera le coût

Mme le Maire dit que cela est estimé entre 150 000 et 200 000 euros.

M. Tountevich demande si des associations seront impactées.

Mme le Maire explique qu'elle a convoqué les associations pour leur expliquer le déroulement des travaux, une solution de replis a été trouvée pour plus de la moitié d'entre elles. Des lotos ont dû être annulés, mais des solutions sont cherchées pour chaque association.

M. Tountevich demande si le dojo est concerné.

Mme le Maire répond que non, sur le dojo il y a un problème d'infiltration au niveau du toit plat, des travaux d'étanchéité sont en cours.

La séance est levée à 20h15

***La secrétaire de séance,
Annie Degeilh***

***Mme le Maire,
Fabienne VITRICE***